CAMPAGNE
ALIMENTERRE

Appel pour des politiques européennes cohérentes en faveur de la lutte contre la faim et pour des agricultures paysannes et durables dans les pays du Sud

Octobre 2008

Résumé

La « crise alimentaire » a brutalement rappelé à la communauté internationale la nécessité de respecter le droit des consommateurs à une alimentation saine, suffisante et à un prix accessible. La promotion d'une agriculture paysanne et durable, respectueuse de l'environnement et du droit des paysans à vivre dignement de leur travail, constitue un enjeu majeur pour le développement équitable et durable des pays du Sud afin de combattre la faim et la pauvreté. Ceci passe par la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture et implique la mise en place de politiques agricoles et un statut spécial dans les accords commerciaux.

Nous demandons à l'Union Européenne (UE) de :
- mettre en cohérence ses politiques, *notamment celles qui concernent l'agriculture, le commerce international et la coopération, avec ses engagements concernant le développement des pays du Sud, la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim dans le monde.*
- faire de la souveraineté alimentaire un axe politique prioritaire *devant être décliné dans les différentes politiques européennes et internationales et reconnaître ce droit à la souveraineté alimentaire tant aux pays du Nord qu'aux pays du Sud, notamment dans le cadre des accords commerciaux qu'elle conclut. Il faut des mesures concrètes en matière de Politique agricole commune (PAC), de politique commerciale extérieure, ainsi que de politique de coopération et de développement.*

CFSI Durablement contre la faim
SOS FAIM BELGIQUE
SOS FAIM LUXEMBOURG

introduction

La défense d'une **agriculture paysanne et durable** constitue un enjeu majeur pour l'avenir des 6 milliards d'êtres humains qui peuplent la planète. Ce modèle agricole permet à un maximum de paysans répartis sur tous les territoires de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans mettre en péril les ressources naturelles de demain. Cette agriculture doit participer, avec les citoyens, à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous; tout en respectant le droit des consommateurs à une alimentation saine, suffisante, et à un prix accessible. Ce modèle s'impose d'autant plus que la planète devrait compter 9 milliards d'habitants en 2050.

Les agricultures familiales, qui dans bien des cas sont de type paysannes et durables, concernent 2,8 milliards de personnes, soit 45 % de la population mondiale[1]. Elles possèdent de nombreux atouts, par exemple[2] :

- Elles optimisent l'emploi de la main d'oeuvre familiale et permettent de ralentir l'exode rural ainsi que la croissance anarchique des centres urbains,
- Elles ont souvent une productivité par hectare considérable,
- Centrées sur la production de denrées agricoles et alimentaires, elles contribuent plus efficacement à la lutte contre la faim et la pauvreté en répartissant de manière plus équitable les richesses produites,
- Leurs activités étant souvent diversifiées (polyculture et élevage), les fermes familiales respectent généralement mieux l'environnement que les grandes exploitations pratiquant la monoculture.

Or les pressions en faveur d'une libéralisation toujours plus grande de l'économie mondiale menacent cette agriculture. Au Nord comme au Sud, la dérégulation croissante et le manque d'investissement dans ce secteur provoquent la disparition d'un nombre de plus en plus important d'exploitations paysannes (600 000 par an, selon via Campesina). Cela contraint des millions de paysans à émigrer vers des villes et des pays incapables de procurer à tous un travail décent. En outre, l'absence de régulation mondiale des marchés agricoles les rend plus vulnérables face à la spéculation. Cette situation n'est satisfaisante ni pour les paysans ni pour les consommateurs.

La libéralisation est en grande partie responsable de **la crise actuelle**. La flambée des prix de certains produits (céréales, produits laitiers...), encouragée par la spéculation, frappe plus durement les pays en développement qui, pour avoir abandonné leurs agricultures au cours des dernières décennies, dépendent trop fortement des importations pour nourrir leurs populations. Des émeutes de la faim se sont déjà déroulées dans plusieurs grandes villes au Cameroun, au Sénégal, à Haïti... En revanche, les pays qui ont soutenu leurs agricultures et produisent les aliments de base dont leurs populations ont besoin sont généralement moins touchés par la crise. C'est pourquoi, face à la gravité de la situation, la FAO fixe comme priorité de « stimuler rapidement la production alimentaire dans les pays touchés »[3]. Cette position rejoint celles que défendent depuis des années les organisations paysannes, notamment en Afrique. Pour y parvenir, les pays du Sud devraient pouvoir, comme l'UE, renforcer leur intégration régionale, protéger leur agriculture, mettre en place des politiques agricoles leur permettant de progresser vers l'indépendance alimentaire et appliquer le principe de «préférence régionale». Ces politiques devraient porter une attention particulière aux agriculteurs familiaux et à leurs familles, premières victimes de la faim et de la pauvreté.

Au début des années 1960, pour résorber leur déficit alimentaire, les pays européens ont décidé de mettre en place une **politique agricole commune (PAC)** basée sur des soutiens aux productions européennes et des protections face aux importations des pays tiers. Cette politique a permis à l'Europe d'atteindre **l'autosuffisance** dans les années 1970. A l'heure où l'UE établit le «bilan» de santé de la PAC et commence à définir ses orientations pour l'après 2013, la France, qui assure la présidence de l'UE au cours du 2e semestre 2008, estime à nouveau que le premier objectif de la PAC est « d'assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'UE »[4]. Elle ajoute que le « renforcement de la préférence communautaire » est un objectif « incontournable »[5].

L'UE devrait reconnaître aux pays tiers les droits qu'elle s'est accordés[6]. **Les accords de partenariat économique (APE)** négociés entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) peuvent apparaître dans ce cadre comme un contre-exemple. Ils doivent conduire ces derniers à ouvrir l'essentiel de leurs marchés aux produits européens, ce qui exposera les productions agricoles et l'agro-industrie naissante des ACP à la **concurrence des denrées alimentaires européennes importées**, souvent moins chères. C'est d'autant plus grave que l'UE n'a pas définitivement renoncé à subventionner ses exportations dans le cadre de la PAC.

Enfin, la part de **l'aide publique au développement de l'UE** consacrée à l'agriculture s'est effondrée et dépassait à peine 3 % en 2005. Même si le développement du secteur agricole revient au premier plan dans les discours de la Commission européenne, la part annoncée du budget du 10e Fonds européen de développement (FED) consacrée à l'agriculture ne dépasse toujours pas 7 %.

[1] CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) : « L'agriculture familiale, un monde à construire ».
Selon la FAO, sur les 854 millions de victimes de la faim, 80 % sont des paysans et leurs familles.

[2] Coordination Sud : « Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ? », Paris, décembre 2007 (http://www.coordinationsud.org/spip.php?article5849).
Parmi les exemples cités, figure le cas du Brésil.

[3] Conférence de presse de Jacques Diouf, Directeur général de la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture), Rome, 17/12/2007.

[4] L'impact de la PAC en Europe n'est pas l'objet de ce document. Soulignons cependant un certain nombre de dysfonctionnements tels que la diminution préoccupante du nombre d'exploitations ou la répartition inéquitable des aides

[5] Ministère français de l'agriculture et de la pêche : « Vers une nouvelle PAC : ouvrons le débat », Paris, 2007.

[6] L'UE justifie les APE par les contraintes imposées par l'OMC. Mais qui décide des règles de l'OMC, sinon ses membres parmi lesquels l'UE joue un rôle déterminant ?

La décision d'allouer **une facilité d'un milliard d'euros**, pour soulager les effets de la hausse des prix dans les pays les plus touchés, va dans le bon sens.
Encore faut-il que les financements soient prioritairement destinés au développement d'agricultures paysannes et durables et les modalités d'attribution définies en étroit partenariat avec les organisations paysannes. Plus généralement, les promesses d'aide de l'UE doivent être tenues et les efforts poursuivis et amplifiés au cours des prochaines années.

L'UE devrait veiller à **plus de cohérence** entre ses politiques ainsi qu'avec celles de ses 27 membres. Le Parlement européen, qui joue un rôle croissant dans les décisions prises par l'UE, dispose des moyens d'agir en faveur de plus de cohérence. C'est la raison pour laquelle nous invitons les groupes politiques européens ainsi que les partis politiques à différents niveaux à ouvrir un dialogue sur ces questions avec les acteurs concernés, à prendre des engagements clairs en vue des échéances électorales de 2009, et à les mettre en application.

nos propositions

Nous demandons à l'UE de mettre en cohérence ses politiques en général, et particulièrement celles qui concernent l'agriculture, le commerce international et la coopération, avec ses engagements concernant le développement des pays du Sud, permettant d'assurer équitablement et durablement les besoins fondamentaux de toutes et tous. Parmi ces engagements, citons :

- les textes internationaux portant sur les Droits humains, dont le protocole international sur les droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Rappelons que le droit international reconnaît la primauté des Droits humains sur toutes les autres normes juridiques.
- les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont le premier vise à réduire de moitié la proportion de personnes victimes de la faim d'ici 2015.

La cohérence des différentes politiques au sein de l'UE en faveur du développement est une obligation légale des institutions européennes[8].

Dans le cadre de la réalisation des OMD, le Consensus européen sur le développement de 2005, adopté conjointement par le Conseil, la Commission, le Parlement et les Etats membres, prévoit la réalisation par l'UE de rapports « sur la cohérence des politiques pour le développement » et en définit le cadre politique. Il s'agit d'un premier pas. Cependant, comme l'indique le rapport 2007, ce travail ne se base que sur « les contributions des services de la Commission et des Etats membres en réponse à un questionnaire ».

Nous demandons au Parlement européen d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour garantir la cohérence des politiques européennes au regard du développement, en tenant compte de l'impact sur les populations locales.
Entre autres, chaque année, le Parlement européen publiera un rapport d'évaluation sur la cohérence des politiques européennes au regard du développement incluant des recommandations. Ce rapport évaluera les initiatives du Parlement européen dans ce domaine et proposera des améliorations. Il sera rédigé en concertation avec les acteurs concernés (parlementaires des pays en développement, organisations de la société civile et organisations paysannes du Nord et du Sud, et experts).

Nous demandons également à l'UE et aux gouvernements nationaux de faire de la souveraineté alimentaire un axe politique prioritaire au Nord, ainsi que vis-à-vis des pays du Sud. La souveraineté alimentaire doit être déclinée dans les différentes politiques européennes et internationales (PAC, politiques commerciales extérieures, politiques de coopération et de développement…). La souveraineté alimentaire est le droit des populations, de leurs Etats ou Unions de définir leurs politiques agricoles et alimentaires pouvant répondre aux attentes de leurs populations sans porter préjudice aux pays tiers. Elle implique de pouvoir donner la priorité à une production pour la consommation locale, à des prix accessibles sans s'interdire cependant de participer aux échanges commerciaux internationaux. La souveraineté alimentaire est un outil indispensable à la promotion d'une agriculture paysanne et durable.

[7] CAD-OCDE, DAC peer review 2007, p.77

[8] Article 177-178 du Traité constituant l'UE

Politique agricole commune de l'UE & développement

#1

Nous demandons :

- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une **PAC renouvelée fondée sur le principe de la souveraineté alimentaire**, favorable à une agriculture paysanne, durable et équitable pour les pays membres de l'Union européenne[9] et vis-à-vis des pays tiers.

Concrètement, cette politique doit inclure des mécanismes de gestion de l'offre et de régulation des marchés pour éviter les surplus de production qui font baisser des prix et/ou déstabilisent les marchés. Elle doit en outre favoriser une rémunération des agriculteurs par la vente de leurs produits à un prix qui tienne compte des coûts de production et de leur travail, tout en restant accessibles pour les consommateurs.

Pour garantir l'emploi en milieu rural, le respect de normes environnementales et sanitaires élevées, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement rural et le bien-être animal, des aides directes doivent être maintenues, du fait que ces coûts ne sont actuellement pas rémunérés par le marché.

- Un engagement définitif concernant la **suppression des subventions aux exportations** d'ici 2013, comme l'UE l'avait proposé en 2005, lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong.

- La mise en place d'une **politique de production de protéines végétales** en Europe destinée à l'alimentation animale pour s'orienter vers l'autonomie alimentaire de l'UE et la mise en place d'instruments pour interdire les importations de protéines végétales qui ont des impacts sociaux et environnementaux destructeurs dans un certain nombre de pays du Sud.

- Le droit pour les pays européens comme pour les Etats du Sud de **produire sans OGM**.

- La **révision des objectifs d'incorporation de 10% d'agro-carburants** dans les transports d'ici 2020 au regard du fait que l'UE devra importer une part importante de sa consommation de pays du Sud. En aucun cas la production d'agro-carburants ne doit s'y faire au détriment de l'autosuffisance alimentaire. Elle doit en outre s'opérer dans des conditions de production durable, respectueuse de l'environnement et des droits sociaux.

[9] Précisément,face à l'Europe à deux vitesses, les nouveaux Etats membres doivent bénéficier d'une égalité de traitement avec l'ex Europe des 15.

Politique commerciale de l'UE & développement

#2

Nous demandons :

- La reconnaissance de la **spécificité des produits agricoles** dans l'élaboration de la politique commerciale de l'Union européenne, en particulier du fait que les produits agricoles sont:
  - destinés à nourrir l'humanité,
  - dépendants des caractéristiques climatiques et territoriales.

C'est pourquoi leur commerce doit être lié au droit à la souveraineté alimentaire.

- La participation active de l'UE à l'organisation d'une **régulation mondiale de la production et des échanges agricoles, dans le cadre d'une OMC profondément réformée et placée sous le contrôle des Nations Unies**. Elle doit inclure des mécanismes de stabilisation des cours des produits alimentaires de base (stocks d'intervention…) et une régulation efficace des marchés financiers internationaux. Nous demandons en outre des mécanismes de contrôle permettant d'éviter des dérives spéculatives préjudiciables à la sécurité alimentaire ; dérives qui ont mené notamment aux récentes émeutes de la faim. Concernant les accords de libre-échange entre pays développés et pays en développement tels que les APE, l'UE doit réformer l'article XXIV du GATT, afin que les premiers puissent accorder des avantages commerciaux non réciproques aux seconds.

- Le respect par l'UE de deux caractéristiques majeures des APE: ils visent à consolider les **intégrations régionales** de ces pays et ont pour objectif le **développement durable et équitable** des pays ACP. Les intégrations régionales ne peuvent se réduire à des intégrations par le commerce mais doivent reposer sur des processus de rapprochement économique, social, politique et institutionnel définis avec les acteurs de la société civile et sous contrôle parlementaire.

L'ouverture des marchés des pays ACP aux produits européens ne devrait intervenir que dans la mesure où les différents ensembles régionaux partenaires de l'UE ont d'une part atteint, aux yeux de leurs responsables, un degré d'intégration et de développement suffisant et d'autre part si des études d'impact associant les Etats et les organisations des sociétés civiles concernées, démontrent les effets bénéfiques de l'ouverture pour le développement de ces pays. Chaque accord doit en outre inclure des clauses d'évaluation et de révision périodiques. Nous réclamons également **la révision des APE intérimaires qui mettent en péril les objectifs d'intégration régionale**.

- A l'occasion de la nomination de la prochaine Commission, fin 2009, nous demandons le placement des **négociations des accords bilatéraux de type APE sous la responsabilité du Commissaire européen chargé du développement**, puisque c'est officiellement leur finalité. Son mandat de négociation devra explicitement mentionner la priorité donnée à la souveraineté alimentaire, au développement et à l'intégration régionale sur l'ouverture des marchés.

- La restauration et l'amélioration de procédures garantissant le **droit à la protection aux frontières des marchés, au Sud et au Nord**. Cette protection doit permettre de défendre les productions régionales et locales menacées par les importations à bas prix entraînant un dumping social.

- Les consommateurs doivent être en mesure, par une **transparence des prix**, de favoriser les filières agricoles les plus équitables, eu égard de la durabilité sociale, économique et environnementale des produits.

Politique de coopération de l'UE & développement

#3

Nous demandons :

- Un soutien accru, par l'UE et les Etats membres, à la mise en place de politiques agricoles encourageant le développement d'agricultures paysannes et durables afin de progresser vers l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire dans les pays du Sud :
  - en remettant **l'agriculture familiale** au centre des cadres de coopération, ce qui passe par des politiques (commerciales, fiscales, de recherche, de développement rural) permettant un soutien et une protection des productions locales. Il faut en particulier améliorer la productivité de l'agriculture familiale, de manière durable, par un environnement et des services adéquats (conseil, formation, intrants, crédits, assurances, infrastructures rurales…) avec un partenariat renforcé avec la recherche ;
  - en donnant la priorité à l'amélioration des **productions vivrières**, notamment en Afrique, où elles ont trop longtemps été délaissées pour des cultures d'exportation, bénéficiant principalement aux entreprises du Nord ;
  - en accompagnant la structuration et **l'organisation de filières vivrières**, à un niveau local, national et sous-régional, avec le souci d'une participation équitable de tous les acteurs et d'une juste répartition de la valeur ajoutée ;
  - en facilitant la commercialisation et l'accès aux marchés locaux, nationaux, régionaux, voire mondiaux des produits agricoles issus d'agricultures paysannes et durables ;
  - en **soutenant**, de manière non discriminatoire, les acteurs non étatiques et particulièrement **la structuration d'organisations paysannes représentatives**, à un niveau local, national, sous-régional et continental, afin de renforcer la pertinence de leur engagement et le niveau de leurs responsabilités dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques agricoles ;
  - en favorisant **une meilleure information des consommateurs du Sud** sur l'origine des produits qu'ils consomment. Cette transparence devrait également porter sur les prix qu'ils payent afin qu'ils sachent quelle part revient réellement aux producteurs. Elle doit permettre aux consommateurs de favoriser les filières locales les plus équitables.
- Pour cela, nous demandons une **augmentation de la qualité et de la quantité de l'aide** publique au développement (APD) consacrée à l'agriculture par l'UE. L'aide à l'agriculture devrait atteindre 15 %[10] du total de son APD d'ici la fin de la prochaine législature. Elle devrait être financée par des ressources supplémentaires. Il ne s'agit pas de nourrir plus en soignant ou en éduquant moins.
- Les parties prenantes concernées et, en particulier, **les organisations paysannes représentatives**, doivent jouer un rôle moteur dans l'élaboration des documents stratégiques pays, ainsi que dans la mise en oeuvre et l'évaluation des projets financés, notamment dans le cadre du FED et des autres instruments financiers.

Luxembourg, le 6 octobre 2008

[10] En juin 2008, M. Charles Michel, Ministre belge de la coopération proposait que cette part de l'aide de l'UE atteigne 10% en 2010 et 15% en 2015. http://www.charlesmichel.be/news/080603-Crisealimentaire.php

Signataires ayant participé à la rédaction de l'Appel

Burkina Faso

Korotoumou Gariko, membre du Conseil d'administration de la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et du collège des Femmes du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA)
Jules Zongo, secrétaire général de la Confédération Paysanne du Faso (CPF)

Belgique

Xavier Delwarte, secrétaire général, Fédération Unie des Groupements d'Eleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA)
Jean-Jacques Grodent, responsable de l'information, SOS Faim
Virginie Pissoort, responsable campagnes « souveraineté alimentaire », SOS Faim
Anne-Marie Tasiaux, présidente de l'Union des Agricultrices Wallonnes
Thierry Kesteloot, responsable de la souveraineté alimentaire chez Oxfam-solidarité
Arnaud Zacharie, secrétaire général du Centre National de Coopération au Développement (CNCD)

France

Pascal Erard, responsable plaidoyer, Comité Français pour le Solidarité internationale (CFSI)
Arnaud Faucon, secrétaire national, INDECOSA-CGT
Elisabeth Galano, membre du bureau de la Fédération Artisans du Monde et représentante du CRID
Claude Girod, présidente de la commission internationale, Confédération Paysanne

Luxembourg

Aude Ehlinger, responsable de l'information, SOS Faim
Pol Faber, ingénieur agronome au Syndicat intercommunal de l'ouest pour la conservation de la nature
Pit Schlechter, président de la Fédération Européenne du Cheval de Trait pour la promotion de son Utilisation (FECTU)
Josiane Willems, directrice de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise

Niger

Djibo Bagna, coordonnateur national de la Plate-forme Paysanne du Niger (PFPN)
Ramatou Abdou Beidi, secrétaire chargée de la condition féminine pour la fédération régionale des unions de coopératives et membre de la Plate-forme Paysanne du Niger
Gilles Vias, assistant programme au bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Vétérinaires sans frontières-Belgique

Pologne

Marian Dembinski, membre du bureau chargé des relations internationales, SOLIDARNOSC des agriculteurs
Aleksandra Jozewicz, Club écologique polonais
Emilia Slimko, Environment polish green net (Program global South)
Aleksander Szpor, Centre pour les relations internationales

République tchèque

Kristyna Balajova, agriculture and development policy researcher, Prague Institute for global policy-Glopolis

Sénégal

Papa Nouhine Dieye, chef du bureau d'analyse macro-économique à l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA)
Diery Gaye, producteur membre du Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR)
Nadjirou Sall, secrétaire général de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS)

Autres Signataires

Allemagne

Interessengemeinselschaft Zugpferde e.v.

Belgique

Entraide et Fraternité
FIAN Belgique
Jut en Aer vzw
PAN Belgium
Solidarité Socialiste

Burkina Faso

SEDELAN

France

4D
Adéquation
Afrique Verte
Agrisud International
CCFD
E3D
Echoppe
FNAB
GRET
HIPPOTESE
Ingénieurs sans frontières
MODEF
Réseau Cohérence
Secours Catholique
VSF-CICDA

Luxembourg

Bridderlech Deelen

Pologne

ICPPC (International Coalition to Protect the Polish Countryside)
PSUIPKR (association polonaise pour la défense du cheval de trait et d'une alimentation saine).

signataires

Contacts

EN BELGIQUE

SOS Faim Belgique
Rue aux Laines 4 - B-1000 Bruxelles
Virginie Pissoort
vpi@sosfaim.org
+32 (0)2 548 06 70

EN FRANCE

Comité Français pour
la solidarité internationale
32 rue Le Peletier - 75009 PARIS
Pascal Erard
erard@cfsi.asso.fr
+33 (0)1 44 83 63 41

AU LUXEMBOURG

SOS Faim Luxembourg
88 rue Victor Hugo - L4141 Esch/Alzette
Aude Ehlinger
aude.ehlinger@sosfaim.org
+352 49 09 96

CAMPAGNE
ALIMENTERRE

UNE CAMPAGNE POUR COMPRENDRE ET AGIR

Campagne d'information et de mobilisation auprès de l'opinion publique et des décideurs européens, ALIMEN**TERRE** vise à promouvoir la souveraineté alimentaire et défend le droit à une agriculture familiale et durable.

Imprimé en novembre 2008 sur papier 100% recyclé // Conception : CFSI // Crédits photo : Echoppe Togo, SOS Faim
Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne, du ministère français des Affaires étrangères et européennes et du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois. Son contenu relève de la responsabilité du CFSI, de SOS Faim Belgique et de SOS Faim Luxembourg et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne, du ministère des Affaires étrangères et européennes ou du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.